

-----  
**MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL**  
-----

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 avril 2014  
-----

**Conseillers présents** : MM, BROGLIO Nello, maire,

HEMSEN Alain, TREMEREL Liliane FERNANDEZ Bernadette, MISEROUX Gérard et PILLET Murielle : adjoints.

GERMAIN Jacques, SARRACO Reine, GILLES Alain, GUERIN René, SANCHEZ Jacqueline, de CONINCK Christophe, DELFORGE Nathalie, ROCHEL Jacqueline, BAUGIER Valérie, NIETO Carine, RAGAUD Christelle et BAILLEUL Laëtitia : Conseillers Municipaux.

**Conseillers représentés** : CAPPÀ Jean François, MASBOU Bernard, MURTA Jean Louis et HOUPLON Sylvain qui en application de l'article L.121-12 du Code des Communes ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à HEMSEN Alain, BROGLIO Nello, TREMEREL Liliane et FERNANDEZ Bernadette.

**Absent excusé** : De JESUS Jérôme.  
-----

- 1) Le 28 mars 2014, le conseil municipal a procédé à l'élection du Maire et de ses adjoints. Le conseil municipal doit ensuite établir les différentes commissions chargées de préparer les questions qui seront soumises au conseil municipal. En application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est président de droit de chaque commission. Après dépouillement des votes, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés désigne :

**Commissions Municipales**

**Finances et budget - Vice-président** : Alain HEMSEN

Jean François CAPPÀ, Liliane TREMEREL, Bernadette FERNANDEZ, Gérard MISEROUX, Murielle PILLET, Bernard MASBOU, Carine NIETO, Christelle RAGAUT

**Urbanisme – Vie Economique - Vice-président** : Gérard MISEROUX

Alain GILLES, Christophe de CONINCK, Liliane TREMEREL, Jacques GERMAIN, Carine NIETO

**Travaux – Voirie – Bâtiments – Vice-président** : Jean François CAPPÀ

Alain GILLES, Bernard MASBOU, Christophe de CONINCK, Jackie ROCHEL, Jean Louis MURTA, Jacqueline SANCHEZ

**Forêt – P.P.R.I.F. : - Vice-présidente :** Liliane TREMEREL

Jacques GERMAIN, Jérôme de JESUS, Murielle PILLET, Nathalie DELFORGE, Reine SARRACO

**Environnement – Vice-présidente :** Bernadette FERNANDEZ

Jérôme de JESUS, Laetitia BAILLEUL, Valérie BAUGIER, René GUERIN

**Affaires scolaires – Jeunesse – Vice-présidente :** Liliane TREMEREL

Alain HEMSEN, Bernadette FERNANDEZ, Jérôme de JESUS, Valérie BAUGIER

**Communication – Vice-présidente :** Murielle PILLET

Alain HEMSEN, Liliane TREMEREL, Nathalie DELFORGE, René GUERIN, Sylvain HOUPLON

**Culture – Sports – Associations – Vice-présidente :** Bernadette FERNANDEZ

Alain HEMSEN, Carine NIETO, Christelle RAGAUT, Jackie ROCHEL, Jérôme de JESUS, Laetitia BAILLEUL, René GUERIN, Sylvain HOUPLON

### Délégués

**C.A.O.S. (Comité d'action des œuvres sociales) :**

Gérard MISEROUX, Reine SARRACO

**Correspondant défense :**

Jacques GERMAIN

**Comité consultatif de la Siagnole :**

Alain GILLES

**S.A.G.E. de la Siagne :**

Alain GILLES

- 2) Après dépouillement et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal conformément à l'article L.5213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi du 06 février 1992 à désigné les délégués aux divers syndicats intercommunaux comme suit :

### C.A.V.E.M. (Communauté d'Agglomération Var Esterel Méditerranée)

**1 – Représentants de la Commune au S.E.V.E.**

**Titulaires :** Alain GILLES - Christophe de CONINCK

**Suppléants :** Nello BROGLIO - Christelle RAGAUT

**2 – Représentants de la Commune au S.M.I.D.D.E.V. (Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var)**

**Titulaires :** Gérard MISEROUX - Murielle PILLET

**Suppléants :** Nello BROGLIO – Jacques GERMAIN

### **3 – Représentants de la Commune au S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territoriale)**

**Titulaires** : Gérard MISEROUX – Alain GILLES

**Suppléant** : Jacques GERMAIN

### **S.I.V.O.M. Les Adrets/Fréjus (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples)**

**Titulaires** : Nello BROGLIO - Jacques GERMAIN

**Suppléants** : Liliane TREMEREL – Alain HEMSEN

### **S.I.P.M.E. (Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel)**

**Titulaires** : Nello BROGLIO – Liliane TREMEREL

**Suppléants** : Jacques GERMAIN – Murielle PILLET

### **SYMIELEC (Syndicat Mixte Electricité)**

**Titulaire** : Jean François CAPP

**Suppléant** : Gérard MISEROUX

- 3) Le Conseil Municipal, en application des articles 33 et 34 de la loi d'orientation n° 92.125 du 06 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication et à l'unanimité des membres présents et représentés ont été élus :

**Membres titulaires :**

- CAPP Jean François,
- HEMSEN Alain,
- MISEROUX Gérard.

**Membres suppléants :**

- MURTA Jean Louis,
- GERMAIN Jacques,
- PILLET Murielle.

- 4) Conformément à l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés a décidé de fixer à 9 le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) répartis comme suit :

- M. BROGLIO Nello, Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du C.C.A.S. ;
- 4 membres élus au sein du Conseil Municipal,
- 4 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

- 5) VU les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles et vu la délibération précédente fixant à 9 le nombre d'administrateurs du C.C.A.S., le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés ont élus pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

- HEMSEN Alain,
- TREMEREL Liliane,
- FERNANDEZ Bernadette,
- SARRACO Reine.

- 6) Afin que l'adhésion de la commune puisse être renouvelée à l'Association des Communes Forestières du Var, le Conseil Municipal, conformément à l'article 18 des statuts de cette association, a désigné à l'unanimité des membres présents et représentés :  
**Titulaire** : BROGLIO Nello  
**Suppléant** : PILLET Murielle
- 7) Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :  
**Article 1** : A compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :  
Taux en % de l'indice brut terminale de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique :  
- Maire : 43 % de l'indice 1015,  
- Adjoints : 16,5 de l'indice 1015.  
**Article 2** : Le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire et du produit de 16,5 % par le nombre d'adjoints (6).  
**Article 3** : Les indemnités de fonction sont payées trimestriellement.
- 8) Afin de mettre en place la réforme concernant les nouveaux rythmes scolaires, la commune se doit de réorganiser le fonctionnement des activités périscolaires et prévoir une nouvelle tarification des diverses prestations. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le nouveau règlement périscolaire et adopte les nouveaux tarifs proposés.

Vu par nous, Maire de la Commune des Adrets de l'Estérel, pour être affiché le vendredi 18 avril 2014 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Fait aux Adrets de l'Estérel, le 18 avril 2014

Le Maire :

N. BROGLIO